

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2021

Le quinze octobre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Philippe FLORENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, David BONNAVENTURE, Philippe BORDENAVE.

Délégations de vote : Mme Isabelle LESUEUR à M. Jean-Philippe FLORENCE

Absents/Excusés : Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER

Secrétaire de Séance : M. Philippe BORDENAVE

Date de la convocation : 5 octobre 2021 – Affichage : 5 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du dernier procès-verbal.**
- **Délibération pour garderie à Buziet pendant travaux cantine Buzy**
- **Désignation du titulaire PLUI et du suppléant pour représentation à la CCHB**
- **Commission PAP/Mairie : avancement du projet et conclusions**
- **Questions diverses.**

1-Objet : Approbation du compte-rendu du 24 septembre 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Objet : Mise à disposition de locaux

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux ont lieu à la cantine de Buzy, ce qui perturbe les temps de garderie des enfants.

Les maires des deux communes proposent que les enfants de Buziet soient accueillis au sein de l'école de Buziet pendant la garderie méridienne, les agents de Buzy étant détachés sur Buziet pendant cette pause périscolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE la mise à disposition des locaux de l'école de Buziet pour le temps de garderie du midi, des enfants de Buziet, pendant les travaux de réhabilitation de la cantine intercommunale de Buzy.

CHARGE Mme le Maire de prévenir GROUPAMA, assureur de la commune, de l'occupation des locaux de l'école pendant ce temps périscolaire.

CHARGE les services communaux de Buzy de préparer les conventions de mise à disposition du personnel sur l'école de Buziet.

3-Objet : Désignation des représentants titulaire et suppléant pour la mise en place du PLUI

Mme Patricia MAUNAS sera déléguée titulaire, M. Lionel DUCROS, son suppléant

4-Objet : Commission PAP : projet Mairie

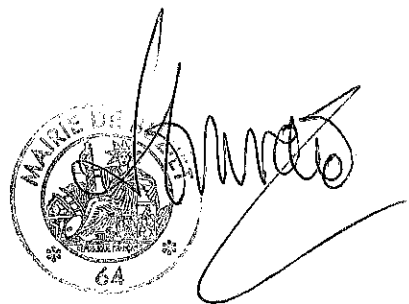
- **Commission PAP** (plan d'accompagnement de projet): réhabilitation de la Mairie
Le projet se fera en deux phases, la première sera financée en partie par le PAP et la commune, son montant s'élève à 38 114.60 € HT, 45 737,52 € TTC
Pour rappel, le montant du PAP est de 41 037 €. Cette première phase comprend la rénovation de la charpente et de la couverture pour un montant de 36 677.52 € TTC, l'isolation du plafond pour un montant de 2 160 € TTC et la peinture extérieure pour un montant de 6 900 € TTC.

La commission Travaux doit rencontrer M. DODIER pour présenter le dossier « 1^{ère} phase ». Pour la deuxième phase, les devis n'ont pas encore été reçus, on ne peut donc pas encore de prononcer sur un montant de travaux

5-Objet : Questions diverses :

- Les conseillers départementaux proposent de faire des rendez-vous individuels en mairie. Se rapprocher de leur secrétariat pour obtenir des créneaux.
- La fibre : Une nouvelle armoire de télécommunications va être installée dans le triangle derrière la maison Estrate. Le déploiement étant quant à lui prévu pour le 1^{er} semestre 2022.
- Fougères : Quatre personnes se sont inscrites. Jean, Bernard et Jean-Yves PAUZADER et David BONNAVENTURE.
Il est décidé d'attribuer deux parcelles, situées au hameau, à David BONNAVENTURE, deux parcelles à Jean PAUZADER et 3 Parcelles à Bernard PAUZADER.
- L'ordre du jour étant achevé, la prochaine réunion du conseil est fixée au 19 novembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.



The image shows a circular official seal of the Mayor of Fougères. The seal contains the text 'MAIRIE DE FUGÈRES' at the top and '6A' at the bottom. In the center is a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.